

RAPPORT MUNICIPAL N° 276

AU CONSEIL COMMUNAL

Bilan de la législature 2011-2016

Table des matières

PRÉAMBULE.....	3
Un bilan positif pour une législature « charnière »	3
De nombreux projets concrétisés	3
« Cœur de ville » : un projet-phare à développer	4
1. PREMIER THÈME : VIVRE ENSEMBLE	5
1.1. Vie sociale	5
1.2. Ecoles et accueil de jour des enfants	6
1.3. Culture	7
1.4. Sports	8
1.5. Sécurité.....	9
2. DEUXIÈME THÈME : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT	10
2.1. Logement.....	10
2.2. Urbanisme et planification directrice	11
2.3. Economie.....	12
2.4. Tourisme.....	12
2.5. Mobilité	13
2.6. Environnement	14
2.7. Approvisionnement et distribution en eau et en énergie	15
3. TROISIÈME THÈME : UNE ADMINISTRATION EN MUTATION	16
3.1. Finances – achats	16
3.2. Ressources humaines	16
3.3. Efficience administrative.....	17
3.4. Bâtiments communaux.....	18
3.5. Communication – dialogue – sensibilisation	18
4. QUATRIÈME THÈME : UNE VILLE AU CŒUR D'UNE RÉGION.....	19
4.1. Relations extérieures – collaboration régionale	19
5. EVOLUTION CHIFFRÉE DE 2011 À 2016	21
5.1. Démographie	21
5.2. Economie & emploi.....	23
5.3. Mobilité	24
5.4. Finances	24
5.5. Administration	26
DÉCISION.....	27

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Arrivée au terme de la législature 2011-2016, la Municipalité vous présente ici son bilan, sur la base du programme qu'elle avait établi quelques mois après son entrée en fonction.

Quatre domaines prioritaires, 18 thèmes, 31 objectifs, 80 actions, 17 projets emblématiques et un projet phare ont été définis par la Municipalité en 2011 dans son programme de législature. Les quatre thèmes considérés comme prioritaires et autour desquels la Municipalité avait décidé d'organiser son action étaient les suivants : I. Vivre ensemble II. Accompagner le développement de la ville, III. Une administration en mutation et IV. Une ville au cœur d'une région.

Le présent bilan est donc structuré de la même façon, présentant les résultats obtenus en regard des objectifs initiaux.

Préambule

Un bilan positif pour une législature « charnière »

A l'image du titre du programme de législature 2011-2016, « *Nyon, ville en mutation* », et des enjeux qui y étaient décrits, la période qui s'achève a été cruciale pour notre ville, au cœur des enjeux de l'Arc lémanique et soumise à une pression démographique parmi les plus fortes de Suisse.

Or si la Municipalité se réjouit bien sûr des nombreux projets réalisés ou en cours, qui sont décrits dans le présent document, elle est particulièrement fière d'avoir pu poser, durant les cinq années écoulées, des bases solides pour l'avenir.

Les autorités nyonnaises – Municipalité et Conseil communal réunis dans un même effort – ont en effet non seulement su faire face aux enjeux quotidiens, parfois délicats, d'une ville en pleine mutation, mais elles ont surtout réussi à anticiper le développement à venir.

Que ce soit en termes de planification, d'infrastructures scolaires, culturelles, ou de mobilité, en termes de logement et d'emploi, de partenariats public-privé, ou encore de synergies régionales, la législature qui s'achève a permis à la Ville de Nyon de se doter des moyens d'envisager sereinement son futur, même si elle devra rester attentive à un contexte financier potentiellement incertain.

Il s'agira en effet de faire face aux nombreux investissements engagés ou à venir, notamment en termes d'infrastructures, et des efforts sont encore à fournir pour des équipements en faveur du sport, du social ou du tourisme notamment.

Les défis de la future Municipalité sont donc de taille, et le travail toujours aussi conséquent.

De nombreux projets concrétisés

Trois importants chantiers d'écoles, de salles de sports et une piscine, des logements en construction, une nouvelle voirie et une déchèterie fonctionnelle complétée par un réseau d'éco-points étendu, et très récemment l'obtention du crédit de construction pour une deuxième salle à l'Usine à Gaz : ce sont quelques-uns des nombreux projets qui ont été portés avec succès – qu'ils soient achevés ou en cours – par la Municipalité durant cette législature, et qui sont décrits dans la suite de ce document.

Mais la Municipalité a aussi étendu son action politique à la concrétisation d'autres travaux dans l'atteinte des objectifs qu'elle s'était fixés, et cela notamment au travers de partenariats public-privés. Citons par exemple :

- le projet de construction du quartier « Les Jardins du Couchant » : un nouveau quartier composé de 401 logements, dont 122 d'utilité publique (loyers abordables et modérés, logements protégés) ;
- l'éco-quartier du Stand qui prévoit 115 logements à loyers abordables ;
- la construction d'un immeuble de 51 appartements protégés aux Tattes d'Oies.
- le projet de construction d'un nouvel EMS d'environ 60 lits ;
- la création d'un hôtel pour jeunes, d'un nouvel appart'hôtel et la rénovation de deux hôtels emblématiques ;
- la mise à disposition de surfaces artisanales et industrielles à la Vuarpillière ;
- le projet d'extension du Musée du Léman ;
- le projet de centre multisports à Colovray ;
- l'augmentation des structures d'accueil pour les plus petits ;
- Extension du réseau de vélos en libre-service.

« Cœur de ville » : un projet-phare à développer

Le but du «projet phare» était d'agrandir le cœur de la ville, d'embellir la porte d'entrée de Nyon que constitue la zone de la gare CFF, de fluidifier les transports entre le Sud et le Nord de la cité et de renforcer l'attractivité du centre-ville pour les résidents, les entreprises, les artisans et les touristes.

A l'automne 2013, votre Conseil a validé l'enthousiasmant concept « cœur de ville », découlant d'un travail important et basé alors sur les principes suivants :

1. *L'atout « ville ».* Pour garantir sa vitalité, le cœur de Nyon renforce la multiplicité et la diversité de ses fonctions.
2. *La boucle des adresses.* L'animation commerciale s'étoffe. Sur la boucle, de nouveaux commerces s'ajoutent aux commerces existants. À Perdtemps, un nouveau commerce fait écho au centre de La Combe (sans mall intérieur, avec vitrines sur rue).
3. *Au Martinet : un quartier des contacts.* L'accessibilité de la gare de Nyon (aéroport international de Genève, villes suisses, Arc lémanique, région, agglomération) sera valorisée par un quartier des contacts : immeuble administratif emblématique le long des voies, hôtel d'affaires, place du Martinet, brasserie et commerces de passage, logements à l'arrière. Les passages sous voies CFF sont doublés et améliorés. La place de la Gare est tranquillisée (interface de transports publics, terrasses, etc.).
4. *A Perdtemps : un quartier culturel sur un parc.* Présents sur le site, les arts du spectacle (cirque, festival) se renforcent de nouveaux équipements (cinémas, médiathèque, etc.) répartis autour d'un parc urbain. Un hôtel original (Art'Hôtel) accueille festivaliers et touristes (liens avec le Château, l'amphithéâtre, l'Usine à Gaz). Des logements profitent de la vue sur le lac. La place du Château est revitalisée (rez libérés des administrations).
5. *Une accessibilité durable.* Le concept « Cœur de ville » a pour corollaire objectif que le trafic automobile ne transite plus par le centre-ville, mais le contourne en empruntant la future route de distribution urbaine (RDU) à terme, la médiane en attendant sa réalisation.

Le réseau routier donne accès à une ceinture de parkings publics autour du coeur de ville : la Gare (587 places non P+R), La Combe (700 places), Perdtemps (400 places aujourd'hui, portées à 700 places) et les parkings proches (La Duché 240 places, Rive 110 places).

Or si plusieurs sous-projets ont été concrétisés depuis, tels que la réalisation du parc de la Morâche, le renforcement de l'offre en transports publics, le réaménagement de la rue Jules-Gachet, l'étude du passage inférieur Viollier, etc., force est de constater que l'avancement du «projet phare», après l'élaboration du concept « cœur de ville », ne correspond pas aux attentes de la Municipalité.

Le manque de moyens et de ressources attribuées à ce projet, mais surtout sa complexité, le nombre d'acteurs en présence, expliquent en partie qu'il n'ait pas avancé comme espéré. Toutefois, les progrès récents laissent présager d'une avancée plus marquante lors de la prochaine législature.

I. Premier thème : Vivre ensemble

I.1. Vie sociale

Objectifs

- *Assurer les prestations en faveur de la population en mettant l'accent sur les actions favorisant la mixité intergénérationnelle et sociale dans les nouveaux quartiers, la solidarité entre les habitants et l'intégration notamment des nouveaux habitants, des handicapés et des aînés.*
- *Soutenir les acteurs de la vie associative.*
- *Réaliser des espaces de détente, de loisirs et de rencontre (cadre de vie).*

Réalisations

Intégration et mixité

La mise en œuvre du programme d'intégration communal (Mini-PIC) a débuté le 1er janvier 2014 pour une durée de quatre ans. Il a permis de financer, de 2014 à 2016, de nombreux projets, tels que « l'Espace enfants » de Nyon Intégration ou encore les permanences d'accueil, information et orientation des nouveaux habitants étrangers (primo-information). Un local a par ailleurs été mis à disposition des associations actives dans les milieux de l'intégration à l'Esp'Asse. L'Association des Italiens de la Côte y a réalisé les travaux d'aménagement.

En termes d'asile, la collaboration active de la Ville avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a permis de trouver différentes solutions d'hébergement ainsi qu'une solution d'accueil de jour pour les requérants d'asile.

Espaces de rencontre

Deux locaux de quartier ont été ouverts, le premier dans le quartier du Pré-de-l'Oie et le second au Reposoir. Ils sont principalement destinés aux activités de « quartiers solidaires » qui se déroulent au Nord-Ouest de la Ville, ainsi qu'à l'accueil des écoliers après les cours.

Les rencontres pour aînés, jusqu'alors organisées au Centre de rencontre de St-Martin, se tiennent également directement dans les quartiers. Des activités aussi variées que des sorties culturelles, des activités physiques, des repas, des jeux, des activités intergénérationnelles et des fêtes y sont proposés tout au long de l'année.

Le parc de la Morâche, le plus grand de la ville avec ses 12'000 m², sera inauguré au printemps 2016. La réalisation du parc du Reposoir, en lien avec le projet de nouveau complexe

scolaire, a débuté fin 2015 et devrait être finalisée d'ici à l'été 2017. A l'entrée Nord de la ville, dans le quartier en construction de la Petite Prairie, deux hectares abriteront donc une zone de verdure en lien avec l'école en cours de construction. Un espace public destiné en priorité aux personnes qui travailleront et habiteront à terme au Nord des voies CFF. Parmi eux, les écoliers du futur complexe scolaire et sportif du Reposoir. Le projet définitif a été accepté par votre Conseil en octobre 2015 et les travaux ont pu débuter à la fin de cette même année.

La place de jeux du bourg de Rive, l'une des plus fréquentées de la ville, a subi une rénovation complète en 2011. Un jeu d'échec a été installé sur l'Esplanade des Marronniers. Une patinoire et un terrain de beach-volley sont mis en place chaque année à Rive.

Evénements

De nombreux événements interculturels et intergénérationnels ont été organisés ou soutenus par la Ville tout au long de la législature. Citons ici notamment les fêtes officielles comme celle du 1^{er} août, la participation à l'organisation de fêtes multiculturelles, des actions dans les quartiers, et de multiples événements créant du lien social, tels qu'une œuvre musicale éphémère installée pour animer le quartier de la Levratte ou encore cinq pianos en libre-service mis à disposition de la population aux quatre coins de la ville en été 2015.

Une porte d'entrée unique a été mise en place pour les organisateurs d'événements et un Guide des manifestations a été édité, et publié sur le site internet de la Ville, pour les aider dans leurs démarches. Les procédures administratives ont été simplifiées et un soutien est apporté aux associations de quartier (conseil, budget, locaux, travailleurs sociaux, etc.). Enfin, une plateforme de soutien et d'échange à destination des festivals nyonnais a été mise sur pieds.

I.2. Ecoles et accueil de jour des enfants

Objectifs

- *Compléter l'offre des structures d'accueil de jour des enfants (crèches, garderies, structures d'accueil familial de jour et unités d'accueil pour écoliers).*
- *Mettre à disposition des locaux scolaires en anticipant les besoins, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves résultant de la croissance démographique et de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales en matière scolaire sur le plan cantonal.*

Réalisations

Places d'accueil

En mars 2013, votre Conseil a pris acte du « Concept 2020 de la petite enfance » qui présentait la situation actuelle de pénurie des places d'accueil préscolaire et proposait des solutions pour répondre à la demande grandissante. Ce concept a été mis en œuvre à partir de la même année, et a permis de développer les éléments suivants :

- la création de la *Crèche Terre-Bonne*, au Nord-Ouest de la ville, a permis au réseau nyonnais d'augmenter sa capacité d'accueil de 30 places ;
- l'extension de la *Crèche Croquelune* offre 24 places préscolaires supplémentaires ;
- l'intégration de la crèche *Les Hublotins* de l'entreprise HUBLLOT a permis la mise à disposition de 12 places supplémentaires pour le réseau nyonnais ;
- 8 places ont été obtenues dans la crèche *Les Lionceaux* de l'entreprise GENERALI.

De plus, le principe de mettre en place l'accueil parascolaire à proximité immédiate des écoles a été adopté et permet la création de nombreuses places pour les écoliers :

- la création de la première unité d'accueil pour écoliers (UAPE) du Nord-Est de la ville, le Grand T'Etraz, a permis d'offrir 48 nouvelles places ;
- la nouvelle UAPE du centre-ville (Maison Gubler) prévoit d'accueillir 96 places ;
- 48 places ont été créées à l'école du Rocher pour la rentrée 2016 ;
- les futurs complexes scolaires du Couchant et du Reposoir prévoient respectivement 60 et 84 places supplémentaires.

Planification scolaire

Au printemps 2013, votre Conseil a validé une nouvelle planification scolaire et parascolaire visant à répondre aussi bien aux nouvelles pratiques en la matière qu'à l'évolution démographique de la ville. Cette planification en cours de réalisation tend à regrouper, à moyen terme, dans sept complexes, les écoles, les unités d'accueil pour écoliers et les salles de sports.

Il a été choisi de construire d'abord les nouvelles infrastructures pour pouvoir ensuite déplacer les élèves et rénover les bâtiments existants. Chacun de ces complexes offrira par secteur toute la gamme des prestations scolaires et parascolaires sur un même site, limitant ainsi les transports d'élèves tout en favorisant une école de proximité.

Construction et rénovation d'infrastructures

La construction d'une nouvelle école de 24 classes, avec salle omnisports, piscine et une unité d'accueil pour écoliers de 84 places, est actuellement en cours au Reposoir, avec une ouverture prévue à la rentrée scolaire 2018.

Ce projet a débuté par un concours international d'architecture en 2013. Le projet lauréat choisi parmi 46 projets a été développé dans la phase d'étude en 2014 et 2015. La réalisation a commencé en octobre 2015.

Les autres projets en cours sont les suivants :

- *Ecole secondaire de Nyon-Marens* : la mise à disposition du bâtiment est planifiée pour la rentrée scolaire 2016-2017 ;
- *Ecole du Couchant* : démolition puis reconstruction d'un bâtiment multifonctionnel regroupant une école, une unité d'accueil pour écoliers de 60 places et une école de musique. Son ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2017-2018 ;
- *Construction de l'extension du gymnase et de l'école professionnelle et commerciale de Nyon.*

I.3. Culture

Objectif

- *Offrir des prestations culturelles diversifiées et de qualité de façon à renforcer le statut de Nyon en tant que pôle culturel reconnu et réputé au-delà des frontières communales.*

Réalisations

Infrastructures

Le crédit de réalisation pour la construction d'une deuxième salle à l'Usine à Gaz, d'environ 230 spectateurs, et pour l'assainissement acoustique de la salle historique a été voté par votre Conseil au début de l'année 2016. Les travaux devraient pouvoir débuter au début de la nouvelle législature.

L'aqueduc romain qui traverse le futur parc du Reposoir sera mis en valeur par un dispositif qui permettra d'en visualiser un tronçon. Par ailleurs, le nouveau plan de quartier «Amphithéâtre» a été approuvé par votre Conseil.

Attractivité et développement des musées et de la bibliothèque

- *Musée du Léman* : rénovation partielle, inauguration de nouvelles salles d'exposition permanente. Trois salles sont dédiées à Auguste, Jacques et Bertrand Piccard (2011), une salle présente les sciences naturelles de manière nouvelle (2012), et une salle est consacrée à François-Alphonse Forel, fondateur de la limnologie, la science des lacs (2014) ;
- *Extension du Musée du Léman* : concours international d'architecture organisé par la Fondation du Musée du Léman grâce à une donation en 2014. Le projet lauréat est en cours d'étude, parallèlement à la révision de la planification nécessaire à sa réalisation ;
- *Extension du dépôt des biens culturels à Champ-Colin* : les collections des musées emménagent dans leur nouvelle réserve (2012) ;
- *Développement des animations, ateliers et visites* – particulièrement pour le jeune public – à la bibliothèque et dans les musées, en complément du programme varié des expositions temporaires.

Soutien aux projets culturels

La Ville a mis sur pieds en 2015 le prix d'art intégré, lequel soutient l'art contemporain en permettant à un artiste d'exposer son œuvre en ville durant un an. Elle a mis en vigueur, la même année, des subventions favorisant l'accès aux études musicales.

Collaborations avec le Conseil régional

Parmi les nombreux projets menés de concert avec Régionyon, nous pouvons citer ici :

- la mise en place d'un jury commun, d'une cérémonie de remise des prix et d'une communication commune pour l'organisation des prix et mérites artistiques ;
- l'élaboration et mise en œuvre concertées d'une politique de soutien des institutions et projets culturels phares, notamment sous la forme de conventions de subventionnement.

I.4. Sports

Objectif

- *Favoriser la pratique du sport.*

Réalisations

Rénovation et construction d'infrastructures

Cette législature a vu de nombreux projets se concrétiser, tels que la réfection des aires sportives du collège du Rocher, la réalisation à Colovray d'un skatepark attendu depuis plus de 20 ans, la construction (en cours) d'une nouvelle salle multisports à l'école du Couchant et d'une salle de fitness au complexe scolaire et sportif de Nyon-Marens pour 2016.

La construction (en cours) d'une salle de sport triple avec gradins pour 700 spectateurs et piscine couverte publique de 25 m, 8 lignes, avec bassin d'apprentissage à l'école du Reposoir est par ailleurs très attendue par les milieux sportifs.

En ce qui concerne le projet de centre multisports de Colovray, le 60% des études nécessaires au lancement du concours d'architecture ont été réalisées. Quant à son financement, il n'est pas encore totalement arrêté mais des échanges sont en cours avec un investisseur privé potentiel.

Soutien aux associations sportives

La création d'une subvention de CHF 200'000.- pour le sport de haut niveau en 2012 et l'augmentation de CHF 150'000.- des subventions pour les clubs sportifs en faveur des jeunes en 2015 ont bien sûr été centraux pour les associations sportives nyonnaises.

Mais l'optimisation de l'ouverture des salles de sport et l'élargissement des horaires d'ouverture de la piscine de Colovray, accompagnés d'une collaboration renforcée avec les collaborateurs de la Ville (logistique et maintenance) ont aussi représenté une amélioration notable du soutien aux associations sportives.

Enfin, l'accueil de manifestations sportives nationales et internationales et l'organisation d'autres événements, tels que le Festival des Sports (+ de 40 disciplines), l'urban-training, «Je cours pour ma forme» ou autres camps sportifs, ont permis de renforcer l'accessibilité des Nyonnais au monde du sport, et renforcé la visibilité des différents clubs ou associations.

Collaborations avec le Conseil régional

Dans le cadre du renforcement des relations avec Régionyon dans le domaine du sport, citons les points suivants :

- l'octroi de subventions pour les sportifs régionaux, clubs sportifs et manifestations ;
- l'organisation des Assises régionales du sport, qui réunit les clubs sportifs du district, dans le but de renforcer et d'optimiser la promotion du sport.

I.5. Sécurité

Objectif

- *Renforcer l'organisation et la gestion de la sécurité et compléter les prestations de proximité.*

Réalisations

Organisation de la police

La législature écoulée a vu la création de l'association intercommunale *Police Nyon Région* en collaboration avec Prangins et Crans-près-Céligny, avec notamment l'élaboration d'un statut du personnel et le transfert de l'ensemble des collaborateurs des corps de police des différentes communes au sein de l'association.

Cette nouvelle organisation, progressivement mise en place depuis 2014, accompagnée d'une augmentation des effectifs afin de répondre aux critères définis sur le plan cantonal, a d'ores et déjà démontré une efficacité renforcée pour des coûts maîtrisés à la charge des communes partenaires.

Sentiment de sécurité

Les aspects de proximité ont été l'un des axes majeurs de cette législature en matière de sécurité, avec notamment la création d'un poste mobile de police pour aller à la rencontre des habitants et privilégier l'information et les actions de prévention. La mise en place de caméras de surveillance, en particulier à la gare, a permis de mieux faire face aux incivilités et la modification du règlement de police de fortement réduire la mendicité et le trafic de stupéfiants dans l'espace public.

Défense contre les incendies et secours

Dix-huit communes se sont groupées au sein de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle tout en maintenant le fonctionnement et l'autonomie de quatre sites opérationnels à Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont (270 sapeurs-pompiers).

Le site de Nyon (un des 4 centres régionaux du canton) centralise désormais l'administration, la conduite générale et la formation de l'ensemble des pompiers du SDIS Nyon-Dôle.

Protection civile

Quinze communes supplémentaires ont rejoint, depuis 2012, l'Association intercommunale pour la protection civile du district de Nyon. Les engagés assurent de nombreuses prestations en faveur de la population et collaborent avec les autres services sécuritaires.

2. Deuxième thème : accompagner le développement

2.1. Logement

Objectif

- *Encourager la construction de logements dans les quartiers en assurant leur diversité et en veillant à ce qu'une juste proportion d'entre eux soit accessible à une population économiquement faible ou vieillissante.*

Réalisations

Objectif logement

Mise en œuvre, durant toute la législature, de «l'objectif logement» validé en 2010, prévoyant notamment de soutenir la construction en privilégiant la mixité sociale et intergénérationnelle et de garantir 25% de logements d'utilité publique en moyenne sur l'ensemble des plans de quartier à légaliser. Cet outil sera encore affiné par « l'objectif logement 2 », dont la mise en route a été adoptée par votre Conseil en juin 2015.

L'accessibilité au logement pour les Nyonnais à bas revenus a par ailleurs été renforcée par l'adoption d'une directive municipale fixant les conditions d'attribution des logements à loyers plafonnés et d'un règlement communal d'attribution des logements à loyers modérés et abordables favorisant l'accès aux Nyonnais.

Logements réalisés ou en voie de l'être

Plus de 800 nouveaux logements ont été mis sur le marché sur le territoire communal durant la législature, et 51 appartements protégés ont été construits sur un terrain de la Ville à la route des Tattes d'Oie. Deux immeubles, pour un total de 32 appartements à loyers abordables, ont été construits par la Coopérative de La Paix.

Le projet « Les Jardins du Couchant », en cours de construction, prévoit environ 400 logements dont 122 d'utilité publique. Le plan de quartier du « Vallon du Cossy » prévoit quant à lui 250 logements.

Plans de quartier en cours de planification

- « Clémenty » pour 150 logements dont 20% d'utilité publique ;
- « Etraz-Sud » pour 40 logements destinés aux logements abordables ;
- « Cortot Cossy » pour 60 logements dont 25% d'utilité publique ;
- « Couchant » pour 20 logements comprenant des logements d'utilité publique, sur un terrain dont la Ville est propriétaire.

Réalisation du quartier du Stand

Le plan de quartier du Stand prévoit 125 logements à loyers abordables sur une parcelle communale. D'ici à 2020, environ 350 nouveaux habitants seront ainsi accueillis dans des appartements à prix raisonnable grâce à un partenariat avec une coopérative d'habitants.

2.2. Urbanisme et planification directrice

Objectifs

- *Planifier le développement de la ville dans la perspective de "Nyon 25'000 habitants", en respectant l'équilibre entre efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement.*
- *Accroître le patrimoine de la Commune.*

Réalisations

Stratégie « Cœur de ville »

Adopté en 2013, ce concept repose sur cinq principes majeurs visant notamment à vitaliser le centre-ville et ses commerces, repenser la répartition de ses fonctions et circulations et à créer un quartier culturel à Perdttemps. Comme exposé en préambule, ce concept, bien qu'enthousiasmant, n'a pas été mis en œuvre à l'entière satisfaction de la Municipalité, notamment en raison de ressources insuffisantes au sein de l'administration.

On peut toutefois relever l'aboutissement positif de plusieurs sous-projets, tels que la réalisation du parc de la Morâche, les étapes d'aménagement de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod, ou encore le sondage archéologique réalisé à la place Perdttemps. La planification de la vieille-ville ainsi que le passage piéton sous les voies CFF à l'avenue Viollier sont en cours d'étude.

Espaces publics

La Municipalité a finalisé en mai 2016, après une importante démarche de réflexion, un concept d'espace public qui définit les grands axes de sa politique en la matière, et qui couvre l'ensemble des domaines concernés, de la mobilité à la lumière, en passant par le sentiment de sécurité, l'animation dans les quartiers ou encore la répartition des espaces de détente dans la ville. Ce concept servira de base à la mise en œuvre des travaux dans ce domaine durant la prochaine législature.

Taxe d'équipements communautaires

Cette législature a vu l'introduction d'une taxe liée aux droits à bâtir accordés, qui associe les propriétaires au financement d'équipements communautaires (écoles, transports publics, espaces publics, etc.) et qui permet à la Ville de partager les frais de ces équipements indispensables à la collectivité.

Plans de quartier en vigueur

- « *Marans-Couchant* » pour environ 500 logements dont 25% en logement d'utilité publique ;
- « *Vallon du Cossy* » pour 250 logements ;
- « *Vuarpillière IV* » pour des emplois industriels ;
- « *Ruettes* » pour l'agrandissement du gymnase, de deux salles de gymnastique et de l'école professionnelle commerciale de Nyon ;
- « *Perdttemps St-Jean* » pour le développement d'une grande entreprise locale.

Projets en cours

Onze plans de quartiers sont en cours d'élaboration et devraient donc aboutir durant les cinq années à venir. La Municipalité a entrepris, dès fin 2015, la planification des projets « Secteur gare », Vieille-Ville, Perdttemps et Martinet, qui permettront de poursuivre la concrétisation, à court ou moyen terme, du concept « Cœur de ville ».

Enfin, la Municipalité travaille sur une stratégie de développement pour la Ville, intitulée « Nyon 2030 » qui servira de base à l'élaboration du prochain programme de législature.

2.3. Economie

Objectifs

- *Mettre en place une politique économique privilégiant le développement des entreprises locales.*
- *Renforcer les liens avec les acteurs économiques et améliorer l'accueil des nouvelles entreprises.*

Réalisations

Diversification du tissu économique

Dans ce domaine, plusieurs plans de quartier sont en cours de planification (« Champ Colin », « Etraz Sud », « Perdtemps Usteri »), qui permettront de renforcer la mixité des acteurs économiques nyonnais. Par ailleurs, plusieurs droits de superficie sont en cours de négociation (EMS Fondation du Midi, Couchant) ou déjà conclus (hôtel pour jeunes).

A la Vuarpillière, le nouveau plan de quartier (IV) est entré en force et la densification des plans de quartier existants (I, II, III) en zone artisanale et industrielle, est soumis à l'approbation de votre Conseil d'ici la fin de la législature.

En termes de développement d'entreprise, la Ville a procédé à l'octroi d'un droit de superficie à Hublot SA pour l'extension de son usine avec la création de 80 emplois à ce jour, et à l'octroi d'un droit de superficie à Ouvrages Métalliques SA.

Rapprochements entreprises-collectivité

Au-delà de l'envoi d'un courrier d'accueil à chaque nouvelle entreprise, et de la création d'un registre des entreprises en collaboration avec le Conseil régional, des rencontres et échanges réguliers ont eu lieu durant toute la législature avec les acteurs économiques de la place.

Plusieurs plans de mobilité pour entreprises et inter-entreprises ont été mis en place, et une catégorie «Entreprise» du Prix du développement durable a été créée. Enfin, la Ville subventionne partiellement les places de crèche en entreprise.

Commerce local

La Municipalité a renforcé dès le début 2015 ses relations avec les commerçants nyonnais, avec notamment des rencontres régulières entre des collaborateurs de l'administration et des représentants des commerçants. Elle a organisé en 2015 un forum sur les enjeux du commerce local et une démarche d'étude est actuellement en cours.

Sur ce thème aussi, les travaux réalisés en fin de législature seront utilisés dans le cadre de l'élaboration du programme 2016-2021.

2.4. Tourisme

Objectif

- *Renforcer l'attractivité de la ville en tant que ville touristique (principalement pour le tourisme d'affaires).*

Réalisations

Coordination régionale

Les cinq années écoulées ont permis de renforcer les relations entre la Ville, Nyon Région Tourisme et le Conseil régional, notamment au travers de la communication. La Commission tourisme au sein du Conseil régional, dans laquelle Nyon dispose d'un siège de droit, a été restructurée dans le but d'une meilleure efficacité.

Enfin, la Ville a participé, au travers du Conseil régional et de Nyon Région Tourisme, à de nombreuses actions, notamment pour le Zoo de la Garenne, la promotion de la région ou d'autres actions d'envergure.

Infrastructures publiques et privées

- Participation au sauvetage et à la refondation de Télé-Dôle ;
- Construction d'un appart'hôtel (Base Nyon) ;
- Agrandissement de l'Hôtel Ambassador ;
- Rénovation de l'Hôtel Rive ;
- Annonce de rénovation de l'Hôtel Le Beau Rivage.

Réalisation d'un hôtel pour jeunes

Devant le manque d'offre hôtelière à bas coût dans la région, la Municipalité a élaboré un projet d'hôtel pour jeunes. Elle a identifié le bâtiment de Bel-Automne comme étant idéal pour la réalisation d'un tel projet et a trouvé un partenaire privé. Les travaux ont commencé au début 2016.

2.5. Mobilité

Objectif

- *Mise en œuvre du concept de mobilité urbaine (CMU) en matière de transports publics, de mobilité douce, de stationnement et de transports individuels motorisés.*

Réalisations

Transports publics

La législature 2011-2016 a vu la Ville de Nyon mettre en œuvre des avancées significatives en termes de développement et d'amélioration de l'offre en transports publics. Citons notamment la réorganisation des lignes urbaines en coordination avec les lignes régionales et le passage au quart d'heure fin 2014 pour le réseau urbain (+70% de l'offre), la réalisation de l'ensemble des mesures de priorisation des transports publics ou encore le passage au quart d'heure fin 2015 du train Nyon-St-Cergue, entre Nyon et Genolier.

La mise en œuvre des premières mesures à fin 2014 a eu des conséquences négatives sur le trafic automobile et donc suscité bon nombre de réactions et de débats, notamment au niveau politique. Plusieurs ajustements ont été apportés dans les mois qui ont suivi, qui ont permis de résoudre une partie des problèmes constatés.

Transport individuel motorisé

Une nouvelle politique de stationnement a été mise en œuvre, allant de la réalisation des parkings-relais (P+R) Gravette et Petite-Prairie à la tarification progressive dans les parkings du centre-ville, en passant par l'introduction d'un système de macarons pour le stationnement sur l'ensemble du territoire communal.

Mobilité douce

Les réseaux de pistes cyclables et de vélos en libre-service ont été considérablement étendus durant la législature écoulée, qui a conséquemment vu une importante croissance du nombre de supports de parcage pour les vélos (+1'000).

Plusieurs tronçons routiers, tels que les routes des Tattes d'Oie et du Stand ainsi que la rue de la Morâche, ont été réaménagés pour apporter plus de sécurité, notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Pour ces dernières, les temps de traversée aux feux ont aussi été adaptés, et l'installation de bandes podotactiles a permis de sécuriser les déplacements des personnes malvoyantes.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Préavis « Rues sans obstacles » visant à mettre en conformité l'ensemble des traversées piétonnes pour les personnes à mobilité réduite est prévue dès mi-2016.

Un plan de déplacements pour écoliers a été élaboré afin de sécuriser leurs parcours entre l'école et la maison ainsi qu'entre les différents établissements scolaires. Enfin, des plans de mobilité ont été élaborés pour l'administration communale et pour différentes entreprises, à l'exemple du plan de mobilité du site de la Vuarpillière.

Mesures incitatives

Dans le but d'encourager les citoyens nyonnais à la mobilité durable, la Ville a pris de nombreuses mesures, dont l'octroi de subventions pour les abonnements de bus et l'encouragement de l'autopartage, ou lors de l'achat d'un vélo électrique ou mécanique ou d'une voiture électrique. Enfin, elle offre depuis 2015 aux nouveaux habitants un carnet de dix tickets de bus et propose aux usagers de la zone 20 Mobilis, l'achat de carnets de tickets de bus à prix réduit.

2.6. Environnement

Objectif

- *Prendre des mesures ayant un impact positif pour l'environnement*

Réalisations

Politique générale

Mise en place d'une politique de l'environnement, notamment en termes de protection des eaux, de déchets et sites pollués, de bruit, de qualité de l'air, des sols, ou de la biodiversité. Celle-ci a permis de mener notamment des actions dans les domaines suivants :

- Biodiversité en milieu urbain : Diagnostic et plan d'action. Renaturation du cours d'eau du Cossy. Mise en place d'un réseau de ruchers urbains. Réalisation de passes piscicoles en collaboration avec le Canton ;
- Protection des eaux : Règlement sur la protection des eaux permettant entre autres de réduire l'imperméabilisation des sols. Renouvellement de la filière de traitement des boues qui permet d'améliorer les rendements de l'épuration, et une augmentation sensible de la production de bio-gaz.
Un nouveau système de traitement des micropolluants est par ailleurs envisagé dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration en phase d'évaluation auprès des différentes communes concernées, qui en ont toutefois accepté les grands principes.
- Bruit : Définition des mesures d'assainissement du bruit routier ;
- Assainissement des sites pollués et contaminés : Étude d'assainissement de l'ancienne décharge publique de Molard-Parelliet et de dépollution de la parcelle du Stand.
- Chantiers : renforcement du suivi environnemental.

Recyclage des déchets

Un concept et un règlement pour diminuer la production des déchets ont été établis. Le réseau d'éco-points, qui a doublé depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, a été entièrement finalisé fin 2015. Plus de 70% de la population trouve désormais un éco-point à moins de 250 mètres de son habitation. Une nouvelle déchèterie a été inaugurée à l'Asse avec des équipements adaptés aux besoins actuels et futurs de la ville.

2.7. Approvisionnement et distribution en eau et en énergie

Objectifs

- *Adapter les objectifs des Services industriels aux besoins actuels de la collectivité et affiner la stratégie en tenant compte de l'évolution du marché.*
- *Produire et distribuer de l'énergie renouvelable.*

Réalisations

Politique énergétique

Un concept énergétique territorial a été défini durant cette législature pour orienter les choix de solutions énergétiques dans la planification, et une politique énergétique visant à une réduction de consommation et une augmentation de la production d'énergies renouvelables a été adoptée. Auditée sur la qualité de sa politique énergétique, la Ville a obtenu en 2013 le label Cité de l'énergie.

Réseaux de distribution d'eau, de gaz et d'électricité

- Extension et renforcement du réseau de distribution d'eau et de défense incendie ;
- Renforcement du réseau gaz : extension du réseau à Grens, mise en place d'un deuxième point d'alimentation sur Trélex et pose d'une conduite de Trélex à Signy ;
- Renforcement de l'alimentation électrique: création d'un deuxième point d'alimentation sur le site d'Eysins et rénovation complète du poste de transformation de la Longeraie.

Energie solaire sur les bâtiments communaux et privés

Plusieurs centrales photovoltaïques ont été construites sur les bâtiments communaux. Un cadastre solaire et des outils de contrôle ont été développés. L'objectif de production fixé par le plan solaire de 2012 sera atteint avant 2020 grâce aux installations publiques et privées réalisées durant cette législature.

Géothermie de moyenne profondeur

Des études géologiques ont été menées dans les environs de Gland. La connaissance du sous-sol est désormais suffisante pour lancer la phase de forage exploratoire. Un terrain pour implanter la tête de puit est identifié. En cas de succès, il est prévu de réaliser un forage sur le territoire de Nyon.

Nouveau réservoir d'eau à la Vuarpillière

Les travaux de reconstruction ont débuté en septembre 2015, la pose des nouvelles canalisations de transport sera réalisée au printemps/été 2016. La mise en service est prévue pour le printemps 2017.

3. Troisième thème : une administration en mutation

3.1. Finances – achats

Objectifs

- *Maîtriser les finances et dégager une marge suffisante d'autofinancement des investissements.*
- *Renforcer les engagements sociaux, économiques et environnementaux dans les politiques d'achats et de subventionnement.*

Réalisations

Patrimoine

Valorisation des terrains propriété de la Ville, par exemple en accordant des droits de superficie produisant des revenus pour des projets de constructions ou de rénovation (EMS aux Tines, hôtel pour jeunes à Bourgogne, Hublot, Ouvrages métalliques, CODHA). Acquisition de terrains bâtis stratégiques (pisciculture, parcelle Gubler à La Combe, Divonne 68, Champ-Colin 8).

Partenariats public-privé

- Plage des Trois-Jetées : transformation, hôtel pour jeunes : rénovation et construction ;
- Partenariat pour la construction d'immeubles de logements à la rue du Stand avec une coopérative d'habitants ;
- Introduction de la nouvelle taxe communautaire qui permet d'apporter des contributions privées au financement de l'équipement communautaire.

Cofinancements

- Avec le Conseil régional : Soutien à l'extension du Musée du Léman, à l'aménagement des locaux de L'Elastique Citrique, signature de conventions culturelles (Visions du Réel, Far° et Usine à gaz). Le parking-relais à Petite Prairie, la requalification de la rue de la Morâche et de l'avenue Edouard-Rod pour les transports publics, mesures de priorisation pour les bus et le démarrage du réseau de vélos en libre-service ;
- Avec le Canton et la Confédération : renaturation du cours d'eau du Cossy, assainissement de l'ancienne décharge de Molard-Parelliet, renforcement des rives du lac, travaux de réaménagement du giratoire « Gravette » et plan de mobilité inter-entreprises.

Achats et appels d'offres

Mise en place d'une directive sur les achats responsables et formation des acheteurs de l'administration. Intégration de critères sociaux et environnementaux pour appels d'offres et de critères environnementaux dans la construction grâce au label ECO.

3.2. Ressources humaines

Objectif

- *Développer des conditions favorables de travail afin d'assurer la motivation et la fidélité du personnel communal.*

Réalisations

Statut du personnel

Une politique du personnel moderne, attractive et évolutive a été adoptée par la Municipalité. Sur la base de ces conditions-cadres, un règlement a été élaboré, mais celui-ci a été refusé par les collaborateurs lors d'une votation interne. Le statut du personnel du 5 juillet 1965 reste donc

en vigueur. Les contacts entre la Municipalité et les représentants du personnel ont repris depuis, sur la base des conditions de travail actuelles.

La révision de l'échelle des fonctions visant à un meilleur positionnement des postes en regard des pratiques actuelles et surtout plus d'équité interne entre services, a été mise en suspens suite au refus des collaborateurs susmentionnés.

Adaptation des effectifs

Un préavis a été adopté par votre Conseil en 2012 pour le financement de postes supplémentaires octroyés aux services audités. Une enquête de climat a été réalisée par un organe externe et un plan d'actions a été élaboré, visant, entre autres, à faire évoluer les outils des ressources humaines (suivi des effectifs, organigramme dynamique, standardisation des procédures).

Formation continue et formation d'apprentis et de stagiaires

La mise en place du concept de formation a permis de définir un cadre en matière de formation continue et de mettre en place des actions tant au niveau individuel que collectif. Une soixantaine d'apprentis et une quarantaine de stagiaires ont été formés ou sont en cours de formation au sein de la Ville depuis le début de la législature grâce à la qualité de l'encadrement apporté aux jeunes et une volonté politique de la Ville dans ce domaine.

Santé et sécurité au travail

La Municipalité a lancé une étude visant à repenser les structures et les mesures en la matière. Les nouveaux outils seront mis en œuvre au début de la prochaine législature.

3.3. Efficience administrative

Objectifs

- *Continuer à simplifier les procédures administratives.*
- *Créer une structure de gestion des projets adaptée au nombre et à l'ampleur des projets à réaliser.*

Réalisations

Simplification des procédures administratives

La Municipalité a poursuivi les démarches entreprises lors de la législature précédente, avec notamment désormais :

- la possibilité de commander en ligne des attestations du Contrôle des habitants, sans déplacement au guichet ;
- l'ouverture d'un troisième guichet au Contrôle des habitants pour les jours de grande affluence ;
- la mise à niveau des infrastructures informatiques (postes de travail et central téléphonique).
- le remplacement des logiciels pour la gestion de la comptabilité et pour la gestion des réseaux souterrains (eau potable, gaz, électricité) ;
- l'harmonisation des registres (habitants, bâtiments) : adaptation des données conformément aux exigences légales en 2012 ;
- un nouveau processus électronique de consultation interne des permis de construire.

Gestion de projet

Des structures par projets ont été mises sur pieds au sein des différents services de l'administration. Une formation à la gestion de projet suivie par l'ensemble des cadres de la Ville, et une séance hebdomadaire des services liés aux projets touchant au territoire ont été créées.

Inventaire des projets

Une application a été développée, qui permet de suivre les projets de l'administration et de produire le plan d'investissement. Ce processus d'annonce et de suivi des projets permet de mieux prioriser les travaux.

3.4. Bâtiments communaux

Objectifs

- *Anticiper la construction et la rénovation de bâtiments communaux de façon à optimiser l'utilisation des locaux qui appartiennent à la Commune, dans le but de favoriser les effets de synergie et de privilégier les solutions les plus économiques.*

Réalisations

Nouveau bâtiment de la voirie et de la déchèterie

Les bâtiments ont été inaugurés en 2015. Leur mise à disposition a permis de poser la dernière pierre au concept de gestion des déchets et de mettre à disposition des équipements qui répondent au développement de la ville. Le bâtiment de la voirie répond à des exigences élevées en matière d'économies d'énergie et de construction saine et écologique.

Standards pour les nouvelles constructions

Le Standard bâtiments est appliqué aux constructions en cours ou planifiées : l'école de Nyon-Marens sera certifiée Minergie-P, le CERV et le Reposoir seront certifiés Minergie, l'école du Couchant visera le standard Minergie-P, l'Usine à Gaz visera le standard Minergie.

Si les bâtiments ne seront pas formellement certifiés avec le label ECO, la démarche sera toutefois appliquée. D'autres standards ou labels sont par ailleurs étudiés.

Diagnostic et optimisation énergétique des bâtiments

Un diagnostic immobilier pour l'entretien du patrimoine communal bâti a été effectué et a permis d'identifier les différents travaux lourds qui devront être effectués pour remédier à la dégradation diagnostiquée de plusieurs bâtiments. Le programme d'optimisation des bâtiments du patrimoine administratif se poursuit. Ces actions ont permis de nombreuses économies. L'identification et la réalisation d'économies d'énergie se poursuivent.

3.5. Communication – dialogue – sensibilisation

Objectifs

- *Renforcer les actions externes de communication, d'information et de sensibilisation.*
- *Renforcer les outils de communication interne.*
- *Renforcer le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants.*
- *Inciter les habitants et les entreprises à l'engager et à bien vivre ensemble.*

Réalisations

Développement de l'offre internet

Le guichet cartographique a été renouvelé durant la législature. Il permet un accès désormais facilité aux géodonnées publiques à l'adresse: <http://map.nyon.ch>. Les internautes peuvent y consulter les informations de la commune et certaines données cantonales et fédérales (cadastres, images aériennes). Une interface de commande des géodonnées via le portail géomatique vaudois a aussi été mise en place. Environ 80 plans de réseaux souterrains sont transmis chaque mois.

La Municipalité a soumis en septembre 2015 un préavis pour la refonte du site internet www.nyon.ch, préavis qui a été refusé par votre Conseil à fin février 2016. Un nouveau préavis sera élaboré pour être soumis à votre Conseil, idéalement avant la fin 2016.

Information et démarches participatives

De nombreuses séances publiques, avant les dépôts de planifications ou d'enquêtes publiques d'importance par exemple, ont été organisées. Une démarche de développement communautaire dans le Nord-Ouest de Nyon, nommée « Quartiers solidaires » a par ailleurs été mise sur pieds.

Rencontres avec les acteurs de la vie économique, sociale, culturelle et sportive

Participation à un nombre important de rencontres avec l'ensemble des acteurs nyonnais, et notamment dans le domaine sportif : assemblées générales de l'ASSN et l'USN, Commission des sports, Fondation pour le développement du sport, etc. Organisation des soirées des mérites sportifs nyonnais et création des mérites citoyens. Apéritif des Présidents des sociétés locales. Commission culturelle, prix et mérite artistiques.

Actions d'incitation et de sensibilisation

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées, dont les campagnes «Cité de l'énergie» pour les changements de comportement en vue de réaliser des économies d'énergie. Organisation du prix du développement durable pour valoriser les engagements durables et encourager à s'en inspirer. Le label «Vivre s'ouvrir s'investir», regroupant plusieurs projets sous une communication commune, a multiplié les occasions de partage et de bien vivre ensemble.

4. Quatrième thème : une ville au cœur d'une région

4.1. Relations extérieures – collaboration régionale

Objectif

- *Renforcer les collaborations régionales et permettre à la Ville de tenir son rôle de ville-centre aux niveaux cantonal et régional.*

Réalisations

Echanges

Une centaine de rencontres officielles ont été organisées chaque année, permettant de nouer ou de maintenir des liens forts avec différents acteurs de la région et bien au-delà. Un dialogue régulier a par ailleurs été tenu avec les autorités du Canton, des communes voisines et des villes romandes. La Ville a par ailleurs participé à divers organes, comme la Conférence des villes suisses dans de nombreux domaines, l'Association des maires francophones, l'Union des communes vaudoises, la Commission tripartite sur le logement, etc.

La Ville a apporté son soutien à un projet à l'étranger de coopération au développement avec la Fédération vaudoise de coopération et a participé au réseau Solidarit'Eau visant à améliorer l'accès à l'eau de la population de Nouakchott, Mauritanie. Des soutiens ponctuels ont été apportés à des projets de coopération au développement d'organismes nyonnais.

Collaboration avec l'Agglomération nyonnaise, le Conseil régional et l'Etat de Vaud

De nombreuses actions ont été menées avec ces partenaires, notamment en matière de mobilité (transports publics, réseau cyclable, Jonction A1, stationnement, etc.).

En ce qui concerne le projet de future route de distribution urbaine (RDU), celui-ci a connu plusieurs avancées majeures, avec notamment : l'engagement d'un chef de projet, un avant-projet sur le franchissement de la voie du Nyon-Saint-Cergue, une étude de faisabilité de la route et une étude-test sur le périmètre Nyon (En Oulteret) - Prangins (Etraz Nord).

Enfin, un partenariat a été mis en place entre la Ville de Nyon et le Zoo de la Garenne qui permet aux écoles de découvrir la diversité de la faune locale.

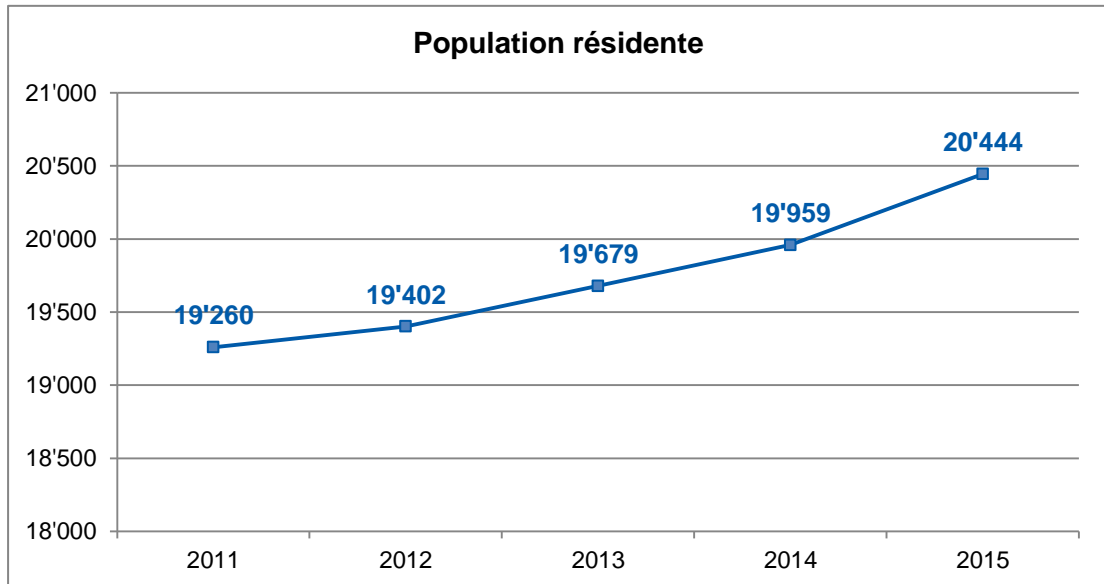
Collaboration avec l'Agglomération du Grand Genève

Le projet d'agglomération Grand Genève (2e génération) s'est poursuivi, avec notamment les 10 mesures de mobilité projetées sur le territoire de Nyon retenues par la Confédération et cofinancées à hauteur de 40% et le lancement du projet d'agglomération du Grand Genève 3e génération.

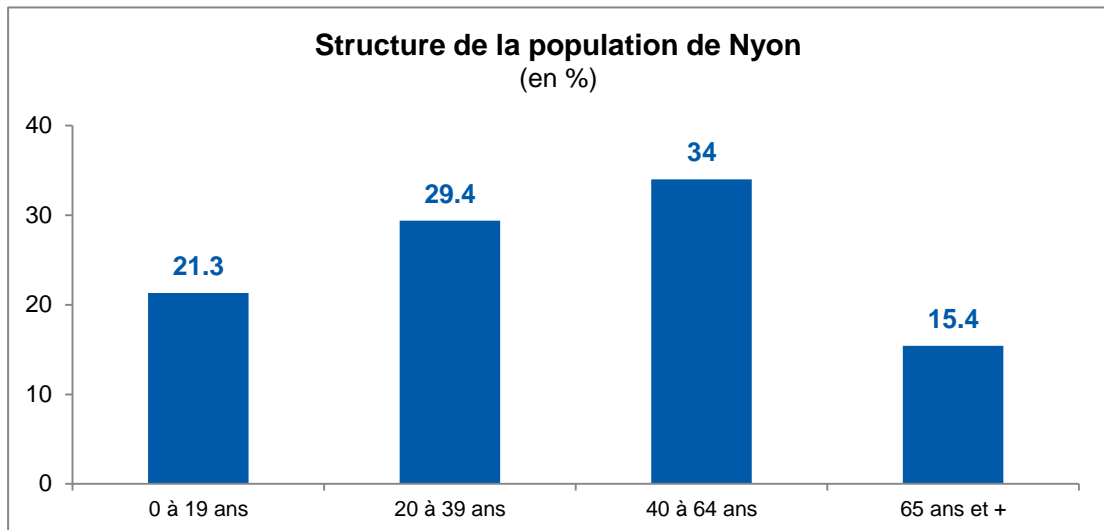
5. Evolution chiffrée de 2011 à 2016

5.1. Démographie

Depuis 2011, la Ville de Nyon a connu une augmentation de 6.1 % de sa population résidente, celle-ci s'élevant ainsi à 20'444 habitants à fin 2015.

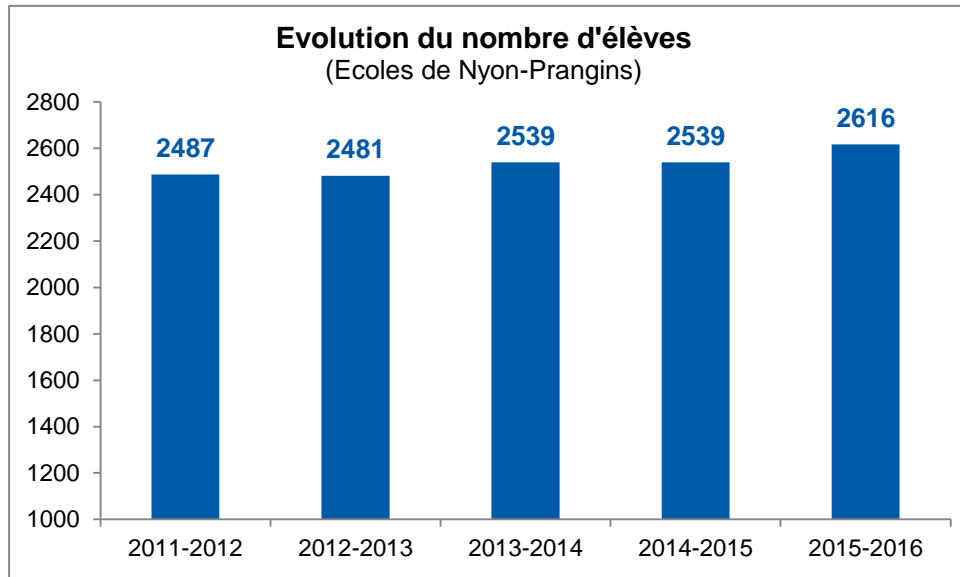


La population nyonnaise établie est répartie selon la structure suivante :

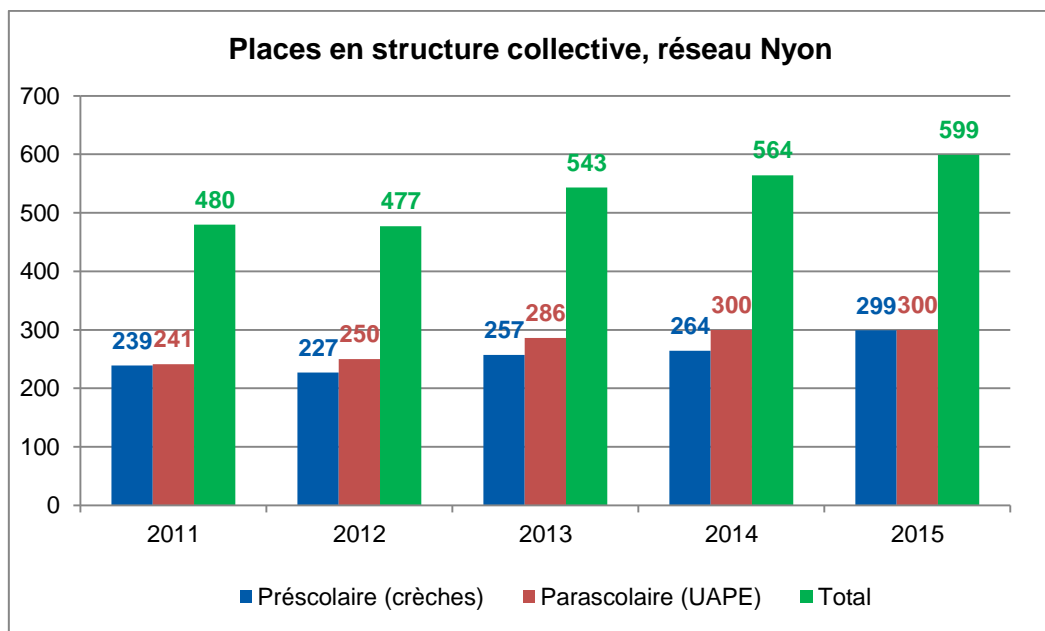


La population suisse représente 60.3% des habitants de la Commune, les 39.7% restants étant composés de personnes de 127 nationalités différentes.

Pour accompagner l'augmentation de la population, certaines prestations ont été développées, notamment en termes d'infrastructures scolaires. Le nombre d'élèves scolarisés à Nyon et Prangins est en effet passé de 2487 à 2616 (+5.18%) entre 2011 et aujourd'hui.

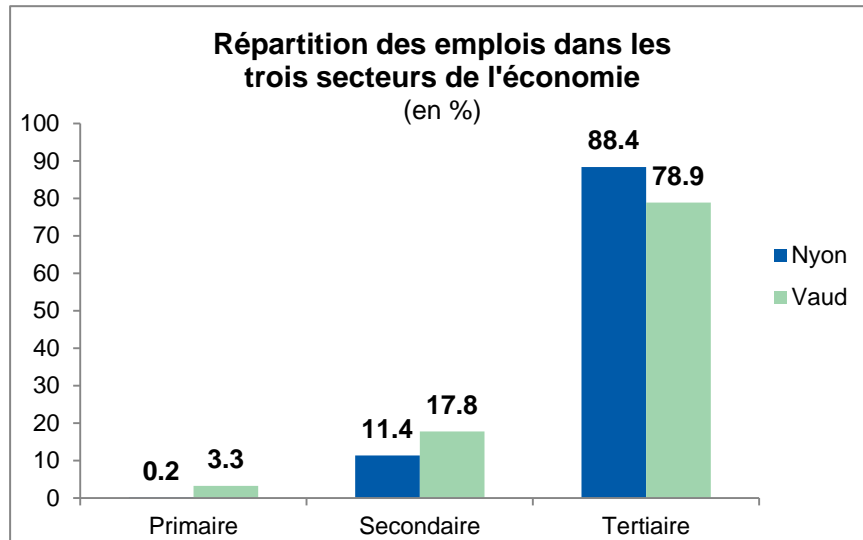


Parallèlement, l'offre des structures d'accueil de jour des enfants a considérablement augmenté, comme en attestent les 119 places d'accueil (crèches et UAPE) créées entre 2011 et 2015 (+24.8%).

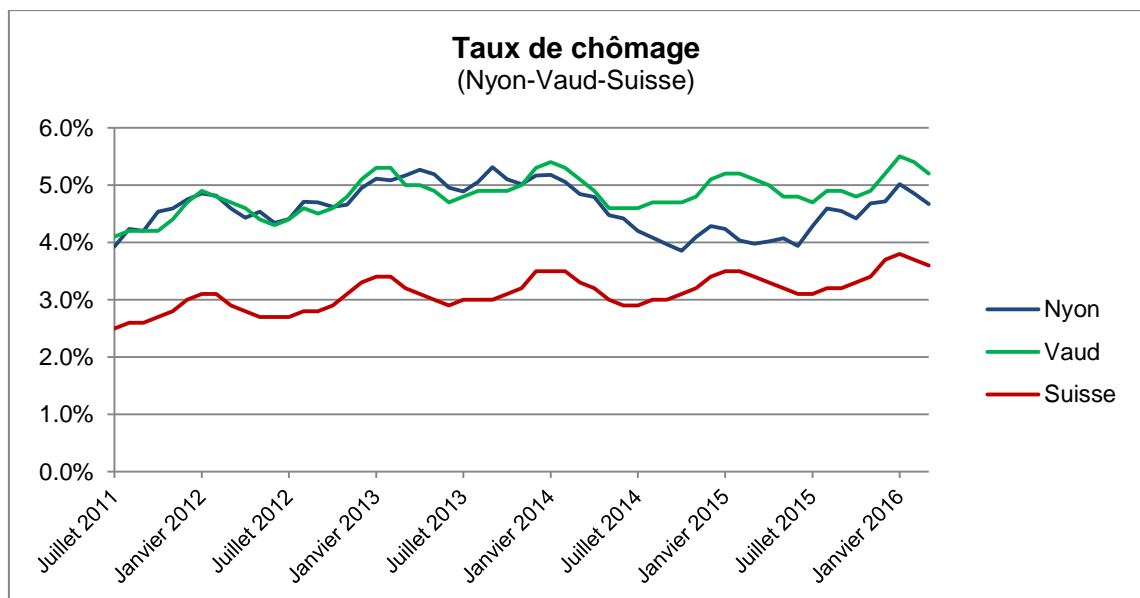


5.2. Economie & emploi

En ce qui concerne l'activité économique, le nombre d'emplois sur la Commune de Nyon a également augmenté ces dernières années. Il est passé de 15'120 en 2011 à 15'900 en 2015 (+5.1 %), et cette tendance se poursuivra vraisemblablement puisque 18'200 emplois sont prévus pour 2020. A noter que ces emplois sont essentiellement répartis dans le secteur tertiaire.

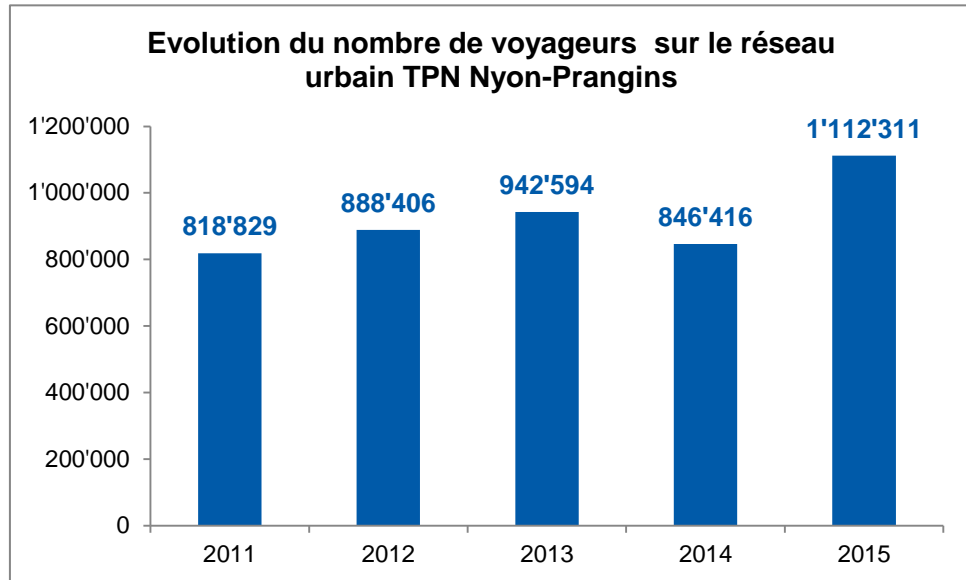


Le taux de chômage à Nyon a suivi une tendance similaire aux taux de chômage suisse et cantonal, oscillant entre 3.9% et 5.3%. Depuis décembre 2013, le taux de chômage à Nyon est moins élevé que dans le Canton de Vaud.



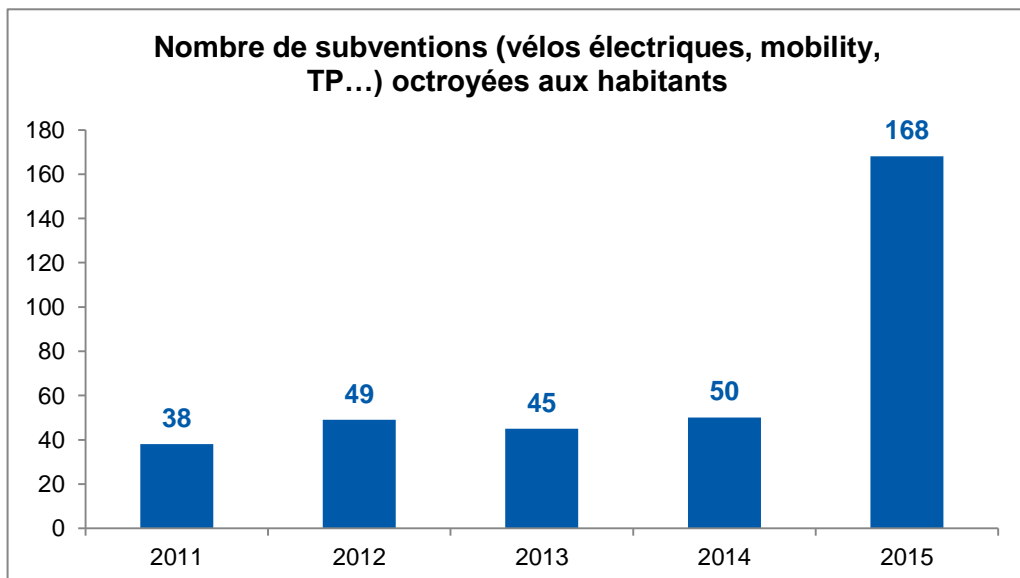
5.3. Mobilité

Les transports publics ont connu une augmentation significative du nombre de voyageurs entre 2011 et 2015, de l'ordre de 35%, à mettre en parallèle avec l'augmentation de 70% de l'offre en transports publics.



De plus, le réseau de pistes cyclables a été étendu, passant de 12,5 km d'aménagements cyclables avant 2011 à 16,4 km en 2015, soit une augmentation de près de 3,9 km (+31%).

D'autre part, le nombre de subventions liées à la mobilité octroyées aux Nyonnais a également fortement augmenté, favorisant ainsi la mobilité douce et les transports publics.



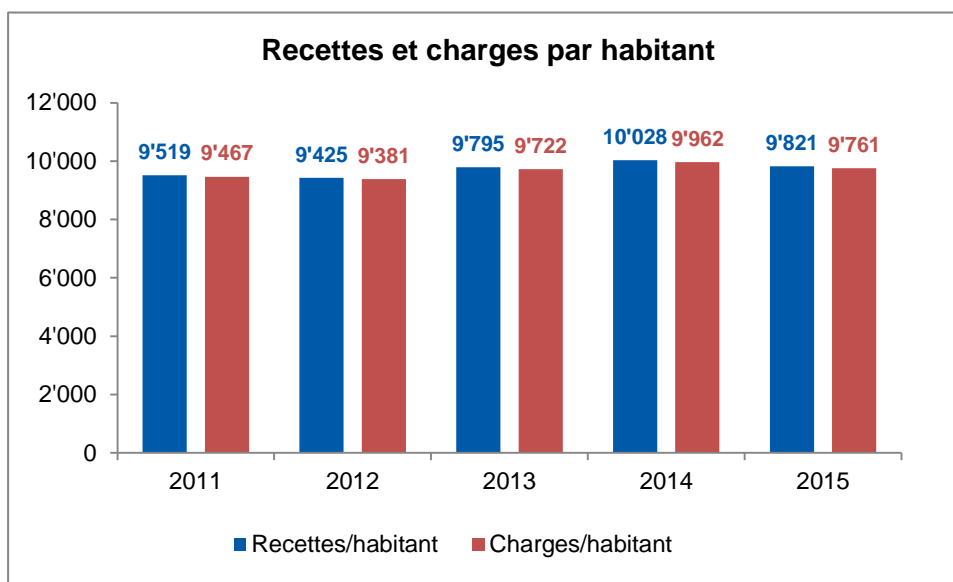
5.4. Finances

En ce qui concerne les finances de la Commune, la progression des revenus et des charges a été marquée entre 2011 et 2015.

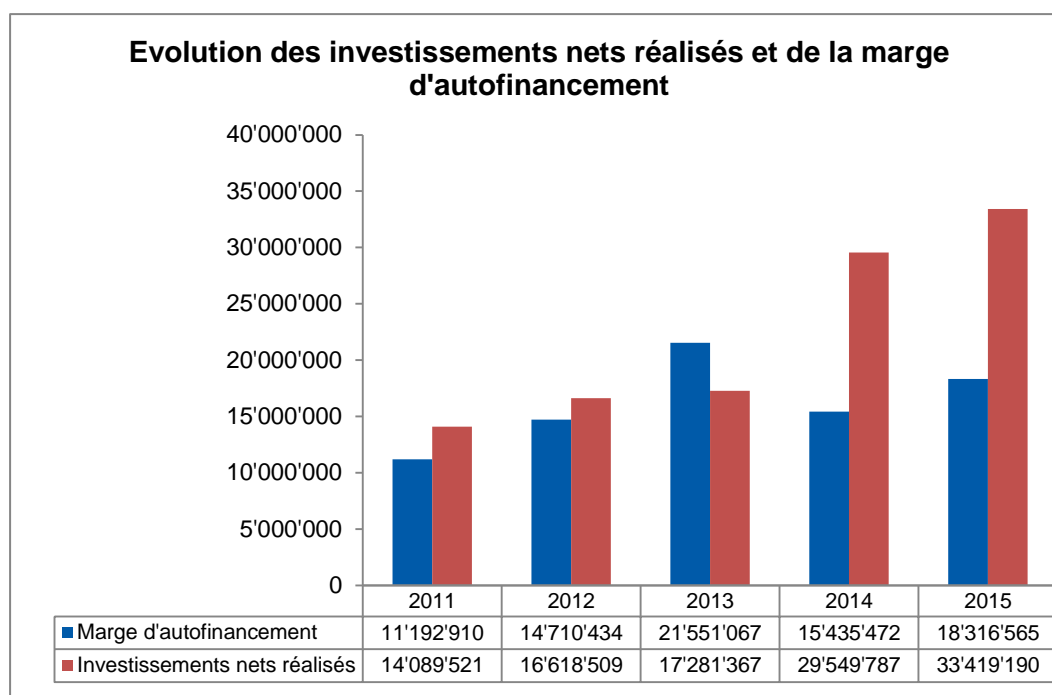
NYON · RAPPORT N° 276 AU CONSEIL COMMUNAL

En 2015, les revenus se sont élevés à CHF 195'049'478.-. Les parts les plus importantes des recettes proviennent des impôts (CHF 95'534'434.-, soit 48.9%) et des taxes, émoluments, et produits de ventes (CHF 49'006'975.-, soit 25.1 %).

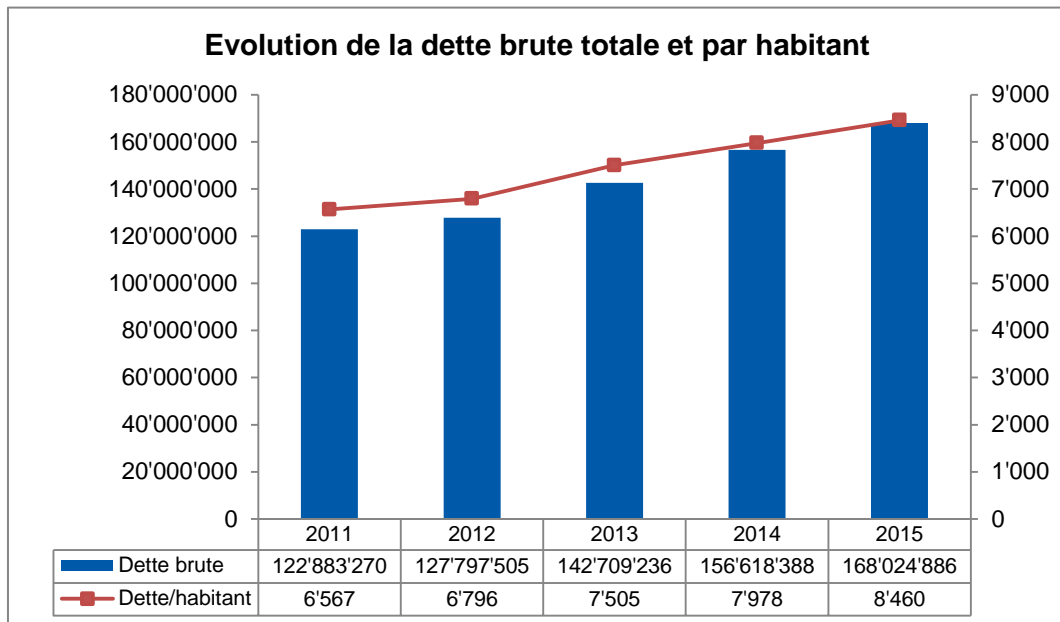
Malgré la progression des charges et des recettes totales, les charges et les recettes par habitant sont restées dans l'ensemble stables sur toute la période de la législature. C'est l'illustration que la progression des charges suit l'augmentation du volume de prestations en lien avec la progression de la population.



Les investissements consentis sont montés en puissance durant la législature, afin de concrétiser les projets qui ont été engagés par la Municipalité en début de législature. La marge d'autofinancement dégagée chaque année a permis de financer une bonne partie des investissements, sans pour autant éviter de devoir recourir à l'emprunt.

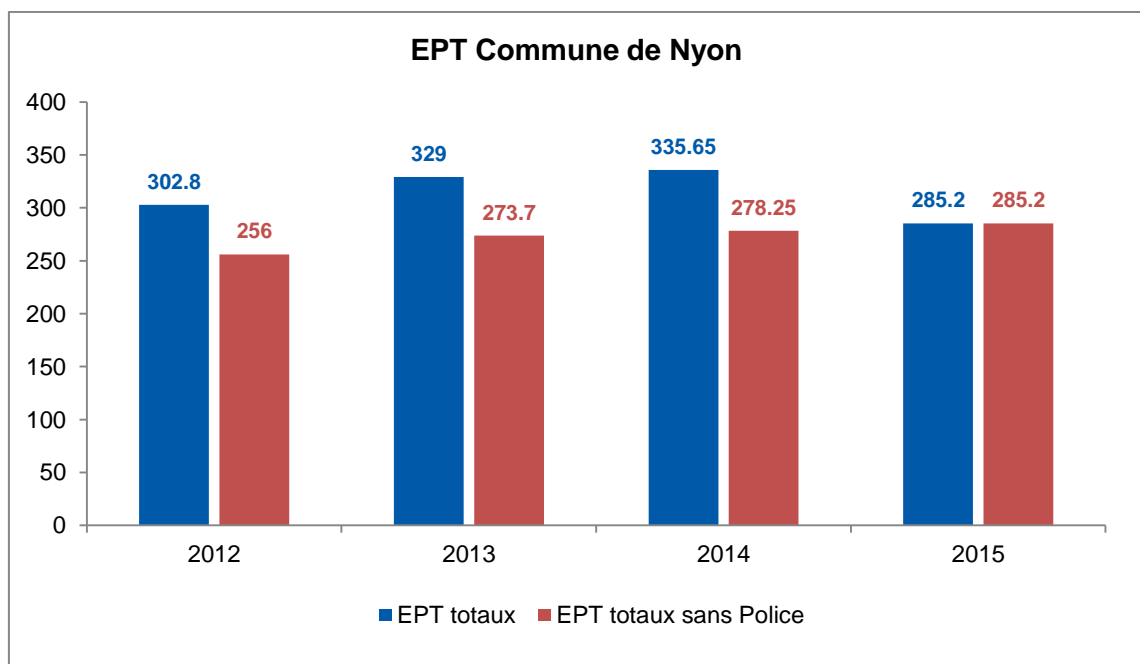


En lien avec l'effort d'investissement conséquent consenti durant la législature, l'endettement total de la commune a progressé pour s'élever à 168 millions au 31 décembre 2015 (+ 36.7%). L'endettement par habitant a également progressé de manière marquée entre 2011 et 2015 (+28.8%). L'endettement supplémentaire consenti permet en effet d'adapter les infrastructures aux habitants futurs qui viendront s'établir à Nyon.



5.5. Administration

Enfin, l'administration communale a connu une augmentation du nombre d'équivalent plein-temps (EPT) sous statut depuis 2012 (+11 %). A noter que suite à la reprise de son personnel par la Police Nyon Région au 1^{er} janvier 2015, les EPT de la Police ne sont plus comptabilisés dans le personnel de la Ville, ce qui explique la baisse des EPT totaux entre 2014 et 2015.



Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport N° 276 concernant le bilan de la législature 2011-2016,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport N° 276 faisant le bilan du programme de législature 2011-2016 de la Municipalité.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mai 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Délégué de la Municipalité	M. le Syndic Daniel Rossellat
Date	Mercredi 8 juin à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences 1